



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2021DEC-IIIb**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le dix décembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de VOTANTS** : 13

Étaient présents : 12 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, Mme DE OLIVEIRA Katia, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien, Mme MAROC Agnès, Mme LABORDE Florence, Mme RAIGNER Magali, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BILLAUDEL Virginie.

Étaient absents excusés : Mme BROSSARD Valérie, M. RAUD Aurélien qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude et M. GUIGNARD Didier

Secrétaire de séance : Mme GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT).

OBJET : approbation de la modification n°2 du PLU de Saint Germain de Lusignan

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L. 153-36 et suivants et l'article L. 153-41 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Considérant les motifs exposés et justifiés amenant à la modification n°2 du PLU conformément à l'article L. 153-38 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que ces adaptations entrent bien dans le champ d'application de l'article L. 153-41 du Code de l'Urbanisme (procédure de modification de droit commun),

Vu, la délibération en date du 7 janvier 2021 engageant la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu, la délibération en date du 14 avril 2021 complétant les objets de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu, la notification du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées ou consultées (avis mis à enquête publique) ;

Vu, l'arrêté municipal n°EP20210928_01 en date du 30 Septembre 2021 mettant le projet de révision du plan local d'urbanisme à enquête publique ;

Vu, l'enquête publique qui s'est tenue du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 et l'avis favorable du commissaire enquêteur reçu le 14 décembre 2021.

AR Prefecture

017-211703392-20211216-2021DEC_IIIB-DE

Reçu le 17/12/2021

Publié le 17/12/2021

Entendues les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent aucune modification au dossier.

Considérant que les modifications demandées dans leurs avis par les personnes publiques consultées ont été prises en considération dans le projet de modification du plan local d'urbanisme ;

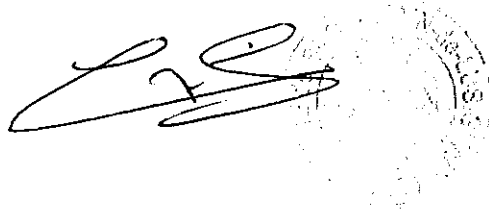
Considérant que le projet de modification tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé conformément au Code de l'Urbanisme ;

Et après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie et d'une mention dans un journal local diffusé dans le Département.

Le dossier de révision allégée sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. S.', written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text, likely the name of the municipality and the title of the official.